



ÉVÉNEMENT

Le label "Entreprise innovante des pôles"

Le label "Entreprise innovante des pôles est destiné aux TPE et PME innovantes des pôles de compétitivité souhaitant lever des fonds.

Mis en ligne le 16 juin 2010

Lancé le 3 juin 2010 sous l'égide du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi, ce label est destiné aux TPE et PME innovantes des pôles de compétitivité souhaitant lever des fonds. Initié par le club des 17 pôles mondiaux français, le label sera obtenu afin de proposer aux entreprises sélectionnées un programme d'accompagnement à la levée de fonds et de permettre aux investisseurs de les identifier dans l'optique d'un financement.

D'ores et déjà, 33 pôles ont signé la charte "Entreprise innovante d'un pôle" et plus d'une trentaine de labels ont été attribués par les pôles SCS (8 entreprises) et Systematic (23 entreprises).